

# FORMATION : NÉGOCIER

## LE PROTOCOLE D'ACCORD PRÉ-ÉLECTORAL



**1 JOUR**



**Membres du CSE / Délégués syndicaux**

*A l'instar des précédentes élections, les organisations syndicales sont invitées par l'employeur à négocier le protocole d'accord pré-électoral (Art. L. 2314-5).*

*Compte tenu de la volonté du gouvernement à laisser les acteurs de l'entreprise décidés en local, la négociation est fondamentale pour garantir les moyens nécessaires à la représentativité salariale.*

### OBJECTIFS :

- **Connaître les dispositions légales relatives à la mise en place du CSE**
- **Définir les thèmes et les éléments de négociation**
- **Élaborer un projet de protocole d'accord pré-électoral**

### POUR QUI :

- Membres du CSE, du Comité d'Entreprise, du CHSCT
- Délégués du Personnel (DP)
- Délégués syndicaux

### PROGRAMME DÉTAILLÉ :

#### **Le cadre légal : le Comité Social et Économique**

- L'ordonnance Macron relative au CSE
- Les attributions du CSE
- L'organisation du Comité Social et Économique
- Le nombre d'élus et les heures de délégation
- La commission CSSCT
- Les moyens du CSE

#### **La transition du CE/DP/CHSCT vers le CSE**

- Prorogation des mandats
- La mise en place du calendrier des élections

#### **Le protocole d'accord pré-électoral**

- Les acteurs de la négociation
- Les moyens d'actions
- Les éléments obligatoires du protocole
- Les éléments facultatifs du protocole

#### **La préparation de la négociation du protocole**

- Identifier les points clés à négocier
- Définir une stratégie de négociation
- Élaborer un projet de protocole d'accord pré-électoral